

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
SECRETARIAT GENERAL

N°25- 1696

A R R Ê T É
Portant abrogation de la délégation de signature
Au Cabinet de la Présidente

LA PRÉSIDENTE DU DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental de la Charente-Maritime du 1^{er} juillet 2021 portant élection de la Présidente du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental de la Charente-Maritime du 23 juin 2023 portant délégation du Conseil départemental à la Présidente,

Sur proposition du Directeur Général des Services du Département,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 – L'arrêté n° 25-1252 du 15 mai 2025 portant délégation de signature à Monsieur Clément LEGRAND est abrogé.

ARTICLE 2 – Monsieur le Directeur général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Fait à La Rochelle, le 29 août 2025

La Présidente du Département



Sylvie MARCILLY